

## **BAC PRO PRODUCTIONS AQUACOLES**

### Contenu de la formation :

Les matières techniques et les matières d'enseignement général sont réparties de manière égale dans le temps de formation :

<http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/baccalaureat-professionnel/productions-aquacoles.html>

### Enseignement technique et pratique :

- Connaissance des êtres et des systèmes vivants en milieux aquatiques,
- Approche biologique et physico-chimique des pratiques aquacoles,
- Zootechnie et applications professionnelles : parcours de pêche et élevage des poissons d'ornement
- Techniques des productions aquacoles,
- Itinéraires techniques d'espèces d'intérêt aquacole,
- Équipements de production aquacole
- Diagnostic de l'entreprise dans son environnement,
- Économie du secteur,
- Réglementation et mise en marché des produits,
- Gestion de l'entreprise aquacole,

### Enseignement général :

- Connaissance et pratique de la langue française,
- Connaissance et pratique d'une langue étrangère : Anglais,
- Éducation Physique et Sportive
- Éducation Socioculturelle et communication,
- Connaissance du monde contemporain,
- Mathématiques et traitement des données,
- Chimie du vivant, et de l'environnement,
- Biologie et écologie

Cet enseignement est complété grâce à un riche et actif partenariat Lycée – entreprises. Des professionnels interviennent en tant que formateurs ou membres de jury à l'examen final ou en cours de formation.

De nombreuses visites (fermes aquacoles en France et à l'étranger) et chantiers extérieurs (pêche d'étangs....) sont réalisées au cours des deux années de formation.

6 à 8 semaines de stage en entreprise aquacole par année de formation sont prévues.

### Obtention du diplôme :

La formation se déroule sur 3 années (2<sup>nd</sup> Pro, 1<sup>ère</sup>, Terminale). Elle est sanctionnée par le diplôme de baccalauréat professionnel dans le secteur des "Productions Aquacoles".

Environ 50 % du diplôme est attribué au travers d'épreuves constituées de Contrôles en Cours de Formation (CCF).

Les épreuves en CCF ont un coefficient de 10,5.

L'examen comporte 7 épreuves obligatoires. Certaines prennent en compte la formation en milieu professionnel.

Les épreuves finales concernent environ 50 % de l'obtention du diplôme et sont constituées de :

- une épreuve de Français et d'Histoire Géo. (coeff. 3)
- une épreuve de Mathématiques (coeff. 1,5)
- une épreuve de sciences appliquées et technologie (coeff. 2)
- une soutenance du rapport de stage. (coeff. 3)

Il est proposé aux candidats de valider le BEPA « Travaux Aquacoles » au cours des deux premières années de formation.

### Conditions d'admission :

Pour intégrer cette formation, il existe deux possibilités :

- Intégrer la seconde professionnelle après une 3<sup>ème</sup> ou 2<sup>nd</sup> en redoublement,
- Intégrer la 1<sup>ère</sup> après une 2<sup>nd</sup> ou un autre diplôme de niveau V,

### Stage en entreprise aquacoles :

Les élèves doivent réaliser au total sur les 3 années de formation BAC PRO, plus de 20 semaines de stage en entreprise de production en eau douce ou marine (poissons, mollusques, algues ou crustacés et pêche professionnelle).

Il est possible de réaliser son stage à l'étranger (bourses Ministère, Région, Europe). L'équipe pédagogique propose un large choix d'entreprises partenaires pour l'accueil de jeunes en formation Bac Pro.

### Que faire après :

Après l'obtention du Bac Professionnel, 20 à 40 % des élèves poursuivent des études.

Au Lycée Professionnel de Guérande « Olivier Guichard » en section BTSA Aquaculture par Apprentissage. Certains d'entre eux s'orientent vers un BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau par la voie initiale ou l'apprentissage ou vers d'autres BTSA, IUT ou Licence en Faculté. L'insertion professionnelle est le choix le plus souvent privilégié par nos anciens élèves.

Après l'obtention du BTSA Aquaculture, certains étudiants peuvent poursuivre des études.

Après une (des) formation (s) complémentaire (s) de type « certificat de spécialisation ou des qualifications de niveau 2 », les BTSA peuvent accéder à des emplois de la vente, de la commercialisation des productions (produits frais, produits transformés, valorisation touristique,...) ou de responsables en logistique.

La qualification du BTSA spécialisé en « aquaculture » conduit les titulaires à adopter différentes postures de type : coordination, conseil, contrôle, management, gestionnaire, commerciale, opérateur (trice) de production, manutention,... en fonction des métiers, des emplois et des situations de travail.

### Les métiers :

Le Baccalauréat Professionnel Productions Aquacoles, permet soit sur une poursuite d'étude en Bac + 2 (BTSA, ...), soit une entrée dans la vie professionnelle. C'est en effet le diplôme obligatoirement requis en agriculture pour bénéficier aux aides à l'installation.

Le lycée propose chaque année des offres d'emploi à ses anciens élèves. L'association APEPA, au sein du lycée, assure la promotion des formations agricoles et aide à l'insertion des anciens élèves.

A l'issue de la formation, les titulaires de ce diplôme pourront occuper, après expérience, des postes de salariés, responsables techniques d'unité de production ou adjoints de chef d'exploitation ou être responsable d'une exploitation de petite taille.

La formation vise donc à former aussi bien des salariés que des exploitants. Les activités professionnelles visées concernent les différents types de production en milieu aquatique et les activités qui y sont liées : pisciculture continentale ou marine destinée à la consommation, gestion des milieux aquatiques, et élevage de poissons d'ornement.